



RECOMMANDATIONS POUR LES PROFESSIONNELS

POSITION SIRENE: Dans le compartiment moteur

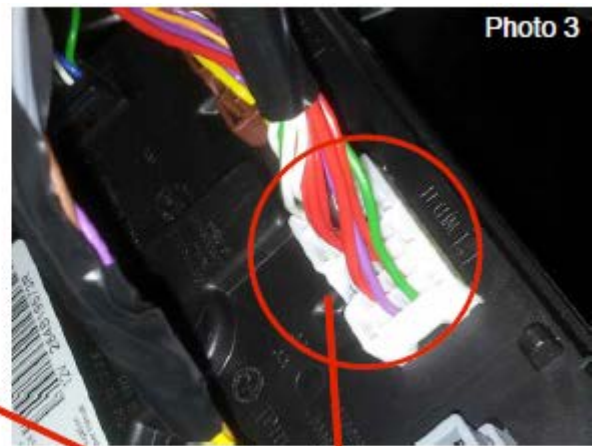
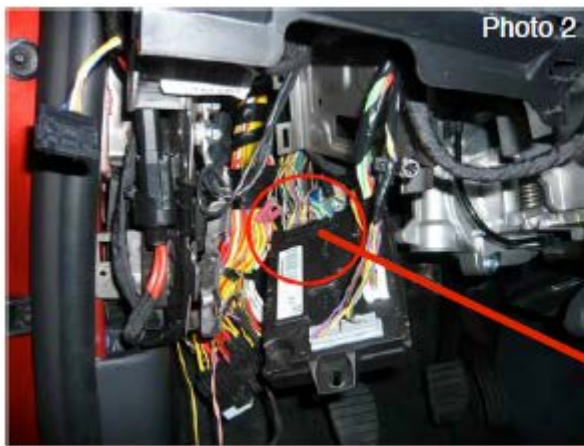
POSITION CENTRALE: Dans l'habitacle, au dessous du tableau de bord. Eviter les parties mobiles (colonne de direction etc.)

CONNEXIONS ELECTRIQUES On conseille vivement les soudures à l'étain afin d'éviter des problèmes pour l'alarme et pour le véhicule.

Fonctions	Couleur des fils Alarme	Couleur des fils véhicule	Positions des fils
POSITIF 12V PERMANENT : 	ROUGE.	ROUGE 4mm²	<u>Connecteur</u> : VERT à 2 voies à gauche de la centrale ECU.
MASSE: 	NOIR	MARRON	Se connecter au point de masse châssis sous le tableau de bord.
INDICATEUR DE DIRECTION : 	JAUNE	VIOLET	<u>Connecteur</u> : BLANC à 12 voies marqué « P1 WHITE » de la centrale ECU à gauche de la colonne de direction. <u>Position</u> : n° 5 et n° 12
	JAUNE	VERT	
CAN BUS: 	BLANC-VERT <u>CAN HIGH</u>	BEIGE	<u>Connecteur</u> : NOIR à 40 voies marqué « S1 BLACK » de la centrale ECU à gauche de la colonne de direction. <u>Position</u> : n° 24 et n° 23
	BLANC-MARRON <u>CAN LOW</u>	MARRON	

NOTE : **Les informations sont données à titre facultatif pouvant être modifiées selon le constructeur.**

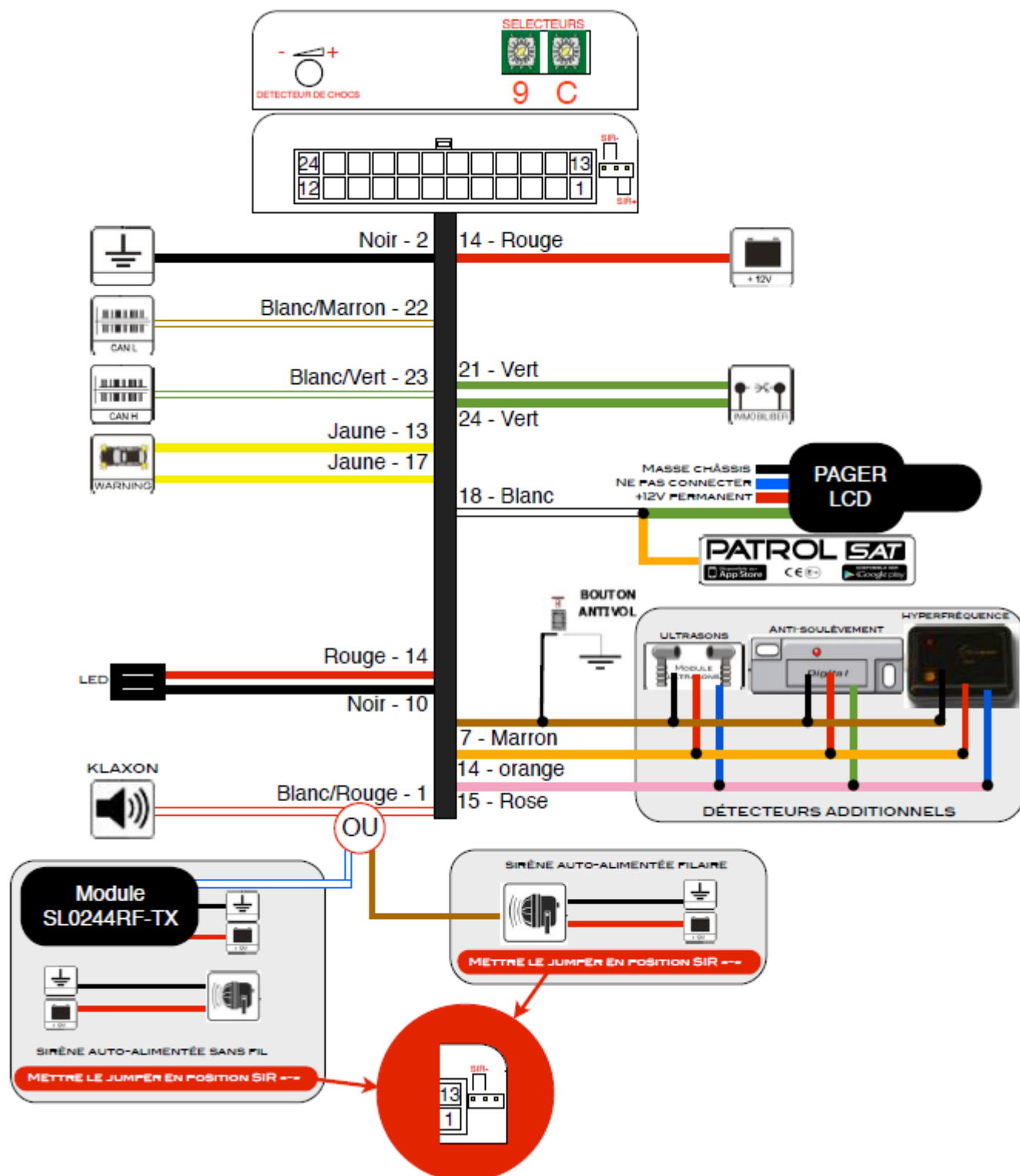
ATTENTION : Pour le branchement des systèmes de protection Patrol Line toutes les informations doivent être vérifiées avant tout raccordement. Nous déclinons toutes responsabilités pour le non-respect de ces précautions.



NOTE : **Les informations sont données à titre facultatif pouvant être modifiées selon le constructeur.**

ATTENTION : Pour le branchement des systèmes de protection Patrol Line toutes les informations doivent être vérifiées avant tout raccordement. Nous déclinons toutes responsabilités pour le non-respect de ces précautions.

SCHEMA DE CONNEXION



NOTE : Les informations sont données à titre facultatif pouvant être modifiées selon le constructeur.

ATTENTION : Pour le branchement des systèmes de protection Patrol Line toutes les informations doivent être vérifiées avant tout raccordement. Nous déclinons toutes responsabilités pour le non-respect de ces précautions.